## Report these amounts on your tax return Provincial Parental Insurance Plan (PPIP) 14 **Employment income** – Enter on line 101. Residents of Quebec, see line 375 in your tax guide. Residents of provinces or territories other than Quebec, see line 312 in your tax guide. Employee's CPP contributions - See line 308 in your tax guide. 16 Section 122.3 income - Employment outside Canada - See Form T626. 17 Employee's QPP contributions - See line 308 in your tax guide. Number of days outside Canada - See Form T626. 18 Employee's El premiums – See line 312 in your tax guide. RPP contributions - Includes past service contributions. 74 Pre-1990 past service contributions while a contributor See line 207 in your tax guide. Pre-1990 past service contributions while not a contributor Income tax deducted - Enter on line 437. See line 207 in your tax guide. 22 Employee home-relocation loan deduction – Enter on line 248. Workers' compensation benefits repaid to the employer Enter on line 229. 39 Security options deduction 110(1)(d) – Enter on line 249. 78 Fishers gross earnings Security options deduction 110(1)(d.1) - Enter on line 249. See Form T2121. 41 Fishers net partnership amount Do not enter on line 101. 42 Employment commissions - Enter on line 102. Fishers shareperson amount This amount is already included in box 14. Canadian Forces personnel & police deduction – Enter on line 244. Placement or employment Gross earnings. agency workers Union dues - Enter on line 212. See Form T2124. 82 Drivers of taxis and other 46 Charitable donations – See line 349 in your tax guide. Do not enter on line 101. passenger-carrying vehicles 52 Pension adjustment - Enter on line 206. Barbers or hairdressers 83 Deferred security option benefits - See Form T1212. 84 Public transit pass - See line 364 in your tax guide. Employee-paid premiums for private health services plans See line 330 in your tax guide. Do not report these amounts on your tax return - Canada Revenue Agency use only (Amounts in boxes 30, 32, 34, 36, 38, and 40 are already included in box 14) Housing, board, and lodging Interest-free and low-interest loan 31 Special work site 38 Security options benefits 32 Travel in a prescribed zone 40 Other taxable allowances and benefits Medical travel Municipal officer's expense allowance Personal use of employer's automobile Status Indian employee 34 71 Report des avantages liés aux options d'achat de titres Veuillez déclarer ces montants dans votre déclaration d'impôt Consultez le formulaire T1212. Revenus d'emploi - Inscrivez à la ligne 101. Régime provincial d'assurance parentale (RPAP) - Résidents du Québec, Cotisations de l'employé au RPC 16 lisez la ligne 375 de votre guide d'impôt. Résidents des autres provinces ou Lisez la ligne 308 de votre guide d'impôt. territoires, lisez la ligne 312 de votre guide d'impôt. Cotisations de l'employé au RRQ Revenu selon l'article 122.3 – emploi hors du Canada Lisez la ligne 308 de votre guide d'impôt. Consultez le formulaire T626. Nombre de jours hors du Canada – Consultez le formulaire T626. 73 Cotisations de l'employé à l'AE Lisez la ligne 312 de votre guide d'impôt. Services passés d'avant 1990 pendant que l'employé cotisait 74 Cotisations à un RPA - Comprend les cotisations pour Services passés d'avant 1990 pendant que l'employé ne cotisait pas services passés. Lisez la ligne 207 de votre guide d'impôt. Lisez la ligne 207 de votre guide d'impôt. Indemnités pour accidents du travail remboursées à l'employeur Impôt sur le revenu retenu – Inscrivez à la ligne 437. Inscrivez à la ligne 229. Déduction pour prêts à la réinstallation d'employés Pêcheurs - Revenus bruts Inscrivez à la ligne 248. Consultez le formulaire Déduction pour options d'achat de titres 110(1) d) 79 Pêcheurs - Montant net d'un associé T2121. N'inscrivez pas ce Inscrivez à la ligne 249. de la société de personnes montant à la ligne 101. Déduction pour options d'achat de titres 110(1) d.1) Pêcheurs - Montant du pêcheur à la part Inscrivez à la ligne 249. 81 Travailleurs d'agences ou de Commissions d'emploi – Inscrivez à la ligne 102. Revenus bruts. bureaux de placement Ce montant est déjà compris dans la case 14. Consultez le formulaire Chauffeurs de taxi ou d'un autre Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et T2124. N'inscrivez pas ce véhicule de transport de passagers des forces policières - Inscrivez à la ligne 244. montant à la ligne 101. Coiffeurs pour hommes ou dames Cotisations syndicales – Inscrivez à la ligne 212. Titres de transport en commun Dons de bienfaisance - Lisez la ligne 349 de votre guide d'impôt. Lisez la ligne 364 de votre guide d'impôt. 52 Facteur d'équivalence – Inscrivez à la ligne 206. Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie Lisez la ligne 330 de votre guide d'impôt. Ne déclarez pas ces montants dans votre déclaration d'impôt. À l'usage de l'Agence du revenu du Canada seulement. (Les montants des cases 30, 32, 34, 36, 38 et 40 sont déjà inclus dans la case 14) Prêts sans intérêt ou à faible intérêt 30 Logement, pension et repas Chantier particulier 38 Avantages liés aux options d'achat de titres 32 Voyages dans une zone visée par règlement 40 Autres allocations et avantages imposables 33 Voyages pour soins médicaux 70 Allocation de dépense versée à un conseiller municipal

71

Employé indien inscrit

34 Usage personnel de l'automobile de l'employeur